

ATTESTATION DE FORMATION PRATIQUE EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UNE PPL(A) EFFECTUEE SELON LE REGLEMENT (UE) n°1178/2011

REGLEMENT (UE) 1178/2011 PART FCL.210.A	CANDIDAT(E) (ab initio)	
	NOM de naissance (MAJUSCULES) NOM d'usage (MAJUSCULES) Prénom(s)	
formation - Instruction au vol	minimale exigée	réalisée
	25 h en double commande	①
	possibilité FSTD : maximum : 5 h	②
	10 h en solo supervisé dont 5 h en campagne / solo dont 1 vol de 270 km / 150 NM mini en campagne / solo et 1 atterrissage sur 2 aérodromes différents de l'aérodrome de départ	③ ____h ____h Départ LF ____ Escale LF ____ Escale LF ____ Arrivée LF ____ 2 arrêts complets à LF _____ et à LF _____
	total	45 h

FCL.235 PPL - Examen pratique b) : l'instruction au vol est faite sur la même classe / le même type d'aéronef que celui utilisé pour l'épreuve pratique

Complétez en MAJUSCULES Personne ayant compétence pour engager la responsabilité de l'organisme de formation agréé (ATO ou OD)		
Nom de naissance	<input type="checkbox"/> M	
Nom d'usage	<input type="checkbox"/> Mme	
Prénom(s)		
Ayant qualité de		

Fait à

Le/...../20..... Signature